



Règlement :

Le vide-grenier est organisé par le Comité de Jumelage Montois, avec l'autorisation de la municipalité ; il est ouvert uniquement aux particuliers.

Tous les participants devront fournir, au moment de l'inscription, les renseignements et documents demandés pour la tenue du registre obligatoire.

Tarification : 10 € l'emplacement de 5 m (stationnement possible d'un véhicule sur 5m). Sur place, il y aura un stand de buvette et petite restauration tenu par les organisateurs ; la vente de boissons, confiseries, pâtisseries ou toute restauration par les exposants est donc interdite.

Le vide-grenier se tiendra sur la Prairie de la Lande à Monts. L'accueil se fera à partir de **7 h**. L'entrée est située dans la rue de la Bruyère. L'installation se fera dans l'ordre d'arrivée. Un organisateur vous dira où vous placer. La vente se terminera à 17 h 30. Seuls les vendeurs sont responsables des objets mis en vente. Les emplacements devront être laissés propres : des containers seront mis à disposition, tout devra être déposé dans des sacs poubelles (dépôt de cartons interdit).

Les organisateurs ne sont en aucun cas responsables en cas de perte, de casse ou de vol.



VIDE-GRENIER

DU COMITÉ DE JUMELAGE MONTOIS

6 SEPTEMBRE 2026

Bulletin d'inscription

Nom /Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone :

Carte d'identité/ Permis de conduire N°:

Véhicule N°:

Marque ou modèle :

Montant dû : 10 € x (nombre de lots de 5 mètres) =

Paiement par chèque à l'ordre de : **Comité de Jumelage Montois** adressé à :
Philippe LAMBRON - 90 Allée Paul Louis Courier - 37260 MONTS (06 09 07 03 13)
Joindre la photocopie recto-verso d'une pièce d'identité.

Je déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)
- m'engager à laisser mon emplacement propre.

Date : Signature :



Règlement :

Le vide-grenier est organisé par le Comité de Jumelage Montois, avec l'autorisation de la municipalité ; il est ouvert uniquement aux particuliers.

Tous les participants devront fournir, au moment de l'inscription, les renseignements et documents demandés pour la tenue du registre obligatoire.

Tarification : 10 € l'emplacement de 5 m (stationnement possible d'un véhicule sur 5m). Sur place, il y aura un stand de buvette et petite restauration tenu par les organisateurs ; la vente de boissons, confiseries, pâtisseries ou toute restauration par les exposants est donc interdite.

Le vide-grenier se tiendra sur la Prairie de la Lande à Monts. L'accueil se fera à partir de **7 h**. L'entrée est située dans la rue de la Bruyère. L'installation se fera dans l'ordre d'arrivée. Un organisateur vous dira où vous placer. La vente se terminera à 17 h 30. Seuls les vendeurs sont responsables des objets mis en vente. Les emplacements devront être laissés propres : des containers seront mis à disposition, tout devra être déposé dans des sacs poubelles (dépôt de cartons interdit).

Les organisateurs ne sont en aucun cas responsables en cas de perte, de casse ou de vol.



VIDE-GRENIER

DU COMITÉ DE JUMELAGE MONTOIS

6 SEPTEMBRE 2026

Bulletin d'inscription

Nom /Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone :

Carte d'identité/ Permis de conduire N°:

Véhicule N°:

Marque ou modèle :

Montant dû : 10 € x (nombre de lots de 5 mètres) =

Paiement par chèque à l'ordre de : **Comité de Jumelage Montois** adressé à :
Philippe LAMBRON - 90 Allée Paul Louis Courier - 37260 MONTS (06 09 07 03 13)
Joindre la photocopie recto-verso d'une pièce d'identité.

Je déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)
- m'engager à laisser mon emplacement propre.

Date : Signature :